Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 022-262200678-20260917-2026_09_07-DE

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-six, le jeudi dix-sept septembre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'ÉVRAN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Patrice GAUTIER, Président.

Nombre de membres en exercice : 16

Étaient présents : M. Patrice GAUTIER, Président - M. Olivier BLEUZÉ, Vice-président - Mme Emmanuelle NAVE, Vice-présidente déléguée – Mme Morgane BERNARD- M. Jacques BERNARD – Mme Jessica MARCET – Mme Isabelle BONDON – Mme Isabelle LECORVAISIER - M. Cédric BARDÉ – Mme Gaëlle JEANNE – M. Pascal MARTIN –
Arrivée : 19h10 : Mme Christine BRANDILY et Mr Lawrence BARBIER participent aux délibérations à partir de la N°2

Étaient excusés : Mme Alyssa PERMAL- Mme Loan VAUTIER - Mr Patrick QUINTON

Pouvoirs : Mme Alyssa PERMAL donne pouvoir à Mme Emmanuelle NAVE- Mme Loan VAUTIER donne pouvoir à Mr Patrice GAUTIER - M. Patrick QUINTON donne pouvoir à Mr Pascal MARTIN

Secrétaire de séance : Mr Olivier BLEUZÉ a été nommée secrétaire de séance.

Convocation en date du 4 septembre 2026
Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 17 septembre 2026

Délibération n° 2026_09_07

Objet : CCAS – Versement d'une subvention de fonctionnement au Centre de Santé

Considérant qu'une erreur matérielle, dans la délibération N°2026-06-03 du 30 juin 2026, nécessite de l'annuler et la remplacer

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CCAS du 26 avril 2026 N° 2026-04-04 portant sur l'approbation du budget prévisionnel du CCAS pour l'année 2026 ;

Vu la Délibération du Conseil d'Administration du CCAS du 26 avril 2026 N° 2026-04-09 portant sur l'approbation du budget prévisionnel du Centre de Santé du pays d'Evran pour l'année 2026

Considérant la nécessité de verser une subvention de fonctionnement au Centre de Santé du pays d'Evran pour l'exercice 2026 ;

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité
(Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0)

- **Décide** de verser une subvention de fonctionnement de 85 000€ au Centre de Santé du Pays d'EVRAN

- **Fixe** l'échéancier des versements de la subvention suivant :

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 022-262200678-20260917-2026_09_07-DE

	Versements
JUILLET (1/6 ème)	*14 200.00€*
AOUT (1/6 ème)	*14 200.00€*
SEPTEMBRE (1/6 ème)	*14 200.00€*
OCTOBRE (1/6 ème)	*14 200.00€*
NOVEMBRE (1/6 ème)	*14 200.00€*
DECEMBRE (1/6 ème)	*14 000.00€*
TOTAL	***85 000.00€***

- **Précise** que les crédits sont prévus au compte 652 du budget du CCAS
- **Précise** que la recette sera imputée au compte 74741 du budget annexe du Centre de Santé du Pays d'Evran
- **Autorise** le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à cette affaire
- **Dit** que la présente délibération sera transmise au Comptable Public assignataire

Fait à Evran, le 30 juin 2026

Patrice GAUTIER,
Président

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
MAIRIE D'EVRAN 22630